

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

MAIRIE

DE

HENGWILLER

67440 MARMOUTIER

☎ 03.88.70.62.28

www.hengwiller.fr

mairie.hengwiller@orange.fr

Séance du Conseil Municipal du 13 mars 2023

Sous la présidence de M. le Maire

Etaient présents : UHLMANN Christian – KIEFFER Christophe – BURGER Patrick – OERTEL Christian – FRENKEL Jean-Louis– BIANCHI Nathalie
ANDRES Aurore – HEIM Raphaël

Excusés : DIETRICH Nathalie – FRITZ Julien

Assistait en outre à la séance Marie-Thérèse GASSER, Secrétaire de Mairie.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du Secrétaire de séance
- 2) Approbation du PV de la séance du 12 janvier 2023
- 3) Compte de gestion 2022 de la commune
- 4) Compte administratif 2022 de la commune transmis par mail le 2 mars 2023
- 5) Tarif de la location de la salle des fêtes pour une ½ journée
- 6) Demande de permis de construire un abri déposé par BLAES Marcel- BLAES Nadège
- 7) Orientations budgétaires 2023 – prévision d'acquisition d'une tondeuse en remplacement de l'ancienne ou appel à un prestataire extérieur pour l'entretien des espaces verts
- 8) Diverses réparations : remplacement d'une pièce défectueuse concernant le chauffage de l'église – remplacement du système de fermeture de la fenêtre du logement loué au-dessus de la mairie
- 9) Entretien du fossé dans la Grand Rue
- 10) Achat de petits drapeaux pour le pavoiement du bâtiment de la mairie
- 11) Communications et divers – permis d'aménager – éclairage public

2023-02-01 – Désignation du Secrétaire de Séance

M. Jean-Louis FRENKEL est désigné secrétaire de la séance à l'unanimité des membres.

2023-02-02 – Adoption du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2023

Le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

2023-02-03 – Compte administratif 2022 de la commune

Le compte administratif 2022 de la commune est présenté par le Maire. Après le départ du maire au moment du vote, le conseil municipal sous la présidence de M. Christian UHLMANN, approuve à l'unanimité le compte administratif dans son ensemble avec le résultat ci-après :

Section de fonctionnement :

- dépenses :	134.896,93 €
- recettes :	208.900,01 €
- Excédent :	74 003.08 €

Section d'investissement :

- dépenses :	76.015,44 €
- recettes :	102.045,43 €
- Excédent :	26.029,99 €

Résultat global de clôture : 100 033,07 €

2023-02-04 – Compte de gestion 2022 de la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 de la commune, après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, déclare que le compte de gestion déposé pour l'exercice 2022 par le comptable public n'appelle ni observation, ni réserve

2023-02-05 – Tarif de la location de la salle des fêtes pour une ½ journée

Le Maire informe le conseil municipal que certains particuliers de la commune ou extérieurs souhaitent louer la salle des fêtes pour une ½ journée pour des événements exceptionnels, tel qu'enterrement, etc... Il propose au conseil municipal d'appliquer le tarif de 120 € à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une journée ou une ½ journée de location durant la semaine et ne pas facturer les charges (chauffage, électricité) au locataire.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2023 le tarif de 120 € pour une journée ou une ½ journée de location de la salle durant la semaine à l'occasion d'évènements exceptionnels tel que enterrement, etc..... et de ne pas facturer les charges (chauffage, électricité) au locataire.
- autorise le Maire ou le responsable de la salle à signer une convention avec le locataire

2023-02-06 – Demande de permis de construire un abri déposé par BLAES Marcel – BLAES Nadège

Le Maire soumet au conseil municipal une demande de permis de construire déposée par Mme Nadège BLAES concernant une pergola pour abriter les voitures. Cette demande sera instruite par l'ATIP. (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique)

Le Maire indique au conseil municipal que la demande respecte le règlement du Plan Local d'urbanisme en vigueur dans la commune.

Le pétitionnaire ayant un lien de parenté avec lui, le Maire demande au conseil municipal d'émettre un avis et l'informe que le permis de construire après instruction sera signé par le 1^{er} adjoint, Christian UHLMANN. Après les explications, le Maire se retire de la séance.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à la demande déposée par Mme Nadège BLAES et demande que ce dossier soit transmis à l'ATIP.

2023-02-07 - Orientations budgétaires 2023 – prévision d'acquisition d'une tondeuse en remplacement de l'ancienne ou appel à un prestataire extérieur pour l'entretien des espaces verts

Le Maire explique au conseil municipal que l'actuelle tondeuse a été réparée provisoirement par ses soins afin que le budget communal ne soit pas affecté. Il explique au conseil municipal que cette tondeuse devient obsolète en raison de son ancienneté et de son utilisation. Il informe le conseil municipal que l'acquisition d'une tondeuse en fonction de la surface des espaces verts à entretenir peut varier entre 15.000 € et 25.000 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de ces informations et pour éviter l'achat d'une tondeuse souhaite également connaître le temps consacré par le personnel communal à l'entretien des espaces verts et veut réfléchir sur les points suivants :

- Espacer la fréquence de la tonte des espaces verts.
- Instaurer des jachères fleuries, qui ne nécessiteraient qu'un fauchage annuel.
- Faire appel à un prestataire extérieur pour l'entretien des espaces verts.

Avant de se prononcer lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

2023-02-08 - Diverses réparations : remplacement d'une pièce défectueuse concernant le chauffage de l'église – remplacement du système de fermeture de la fenêtre du logement loué au-dessus de la mairie

- a) Chauffage de l'église Le Maire informe le conseil municipal qu'il a remplacé une pièce défectueuse concernant le chauffage à l'église. La dépense s'est élevée à 246 € TTC

- b) Système de fermeture d'une fenêtre du logement au-dessus de la mairie. Le Maire informe le conseil municipal que le système de fermeture d'une fenêtre du logement au-dessus de la mairie est défectueux et qu'il convient de procéder à la réparation ou au remplacement de la fenêtre.

Le conseil municipal prend acte de ces informations et charge le maire d'entreprendre les démarches nécessaires en vue d'une réparation ou du remplacement

2023-02.09 -Entretien du fossé dans la Grand Rue

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de nettoyer le fossé séparant diverses parcelles privées pour faciliter l'écoulement des eaux de pluies et éviter le débordement du fossé. Il propose de réaliser ce travail bénévolement avec l'équipe municipale et les propriétaires concernés.

Le conseil municipal prend acte de ces informations et se portera volontaire le moment venu.

2023-02-10 – Achat de petits drapeaux pour le pavoisement du bâtiment de la mairie

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'acquérir des nouveaux petits drapeaux destinés au pavoisement de la mairie en remplacement des drapeaux défraîchis.

Le conseil municipal prend acte de ces informations et autorise le Maire à remplacer les drapeaux défectueux.

2023 -02-11 – Communications et divers

a) Permis d'aménager

Le Maire informe le conseil municipal que M. CHETRIT gérant de la Société LCA Foncier a dû faire des sondages complémentaires sur le site de compensation zone humide entre le lotissement et le ruisseau à la demande de la DDT (Direction Départementale du Territoire)_A ce jour, le maire ne dispose pas d'autres informations.

- b) **Eclairage public** le Maire indique au conseil municipal que par mesure d'économie certains lampadaires dans les rues du village restent éteints et qu'à ce jour les riverains concernés n'ont pas émis d'observations.

- c) **Mise à niveau des caniveaux dans certaines rues du village.** Le Maire indique au conseil municipal qu'une réflexion devrait être menée sur des travaux de voirie à prévoir dans certaines rues du village en raison de l'affaissement des caniveaux. Il rappelle que l'entretien de la voirie communale est à la charge de la commune.

- d) **Fleurissement** M. Patrick BURGER rappelle que la commune dispose de 3 fleurs et qu'il convient de maintenir la même méthode de fleurissement de

2022 pour garder le label. Le conseil municipal prend acte de ces informations.

- e) **Antenne SFR** Le Maire informe le conseil municipal qu'il prendra l'attache du Maire de Birkenwald pour avoir de plus amples informations concernant la mise en service de cette antenne.
- f) **Aire de jeux** M. HEIM Raphaël demande au Maire si la commune dispose d'un budget en 2023 pour la création d'une aire de jeux. Le Maire indique que l'aire de jeux ne peut pas être réalisée à côté de la salle des fêtes avant l'aménagement du parking et le busage du fossé. Dans ces conditions, M. HEIM demande au conseil municipal si un autre lieu sur le ban communal peut être défini. **Le Maire demande au conseil municipal à rajouter la création d'une aire de jeux à l'ordre du jour de cette séance. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise le maire à rajouter le point 2023-02-12 Création d'une aire de jeux et choix de l'emplacement.**

2023-02-12 Création d'une aire de jeux et choix de l'emplacement

Le Maire informe le conseil municipal que l'aire de jeux ne peut pas être réalisée à côté de la salle des fêtes avant le busage des fossés et l'aménagement du parking. Dans ces conditions, il propose de réaliser une aire de jeux à côté de l'atelier municipal, de prévoir un budget de 30.000 € au budget primitif 2023 de la commune et demande à M. HEIM Raphaël de fournir trois devis concernant cette réalisation afin de pouvoir demander les subventions auprès des services de l'Etat et de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'inscrire cette dépense au budget primitif de la commune et accepte la proposition du Maire retenue pour l'emplacement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le Maire,

Marcel Blaes